

Arrêté N° MA-ART-2024-005

OBJET : Arrêté modifiant temporairement les conditions de circulation, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, les 02,05,06,07 et 08 février 2024.

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;
Vu le Code de la Route ;

Considérant l'information transmise par le **Chef d'Escadron ESNÉE**, commandant l'escadron 24/3 de gendarmerie mobile de Les Monts d'Aunay, concernant des exercices d'escorte de convoi, les 02,05,06,07 et 08 février 2024 de 9h00 à 18h00 ;

Considérant qu'il est nécessaire de régler la circulation aux abords des lieux d'exercices pour des raisons de sécurité ;

ARRÊTE

Article 1 : Le vendredi 02, lundi 05, mardi 06, mercredi 07 et jeudi 08 février 2024, entre 9h00 et 18h00, l'Escadron 24/3 de Les Monts d'Aunay est autorisé à utiliser les voies publiques suivantes :

- la route reliant la D26 (Vire) à la D54 (Condé-sur-Noireau), route située à gauche au niveau du petit hamel,
- la route "Les Marfins", reliant la D6 à la D8, rond point de Bauquay exclu,
- la route de "la Faucterie", reliant la D8 (rond-point de Bauquay exclu) à la D213,
- sur le parking situé au niveau de la chaufferie sur la D54.

Article 2 : La gendarmerie mobile est chargée de signaler les restrictions ou les interdictions de circuler sur les voies nommées dans l'article 1.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice de l'Agence Routière Départementale,
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le Chef d'Escadron ESNÉE.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait le 12 janvier 2024 à Les Monts d'Aunay

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

